

REGLEMENT FINANCIER 2026-2027
ANNEXE 1 DU CONTRAT DE SCOLARISATION

<u>Identité de l'élève</u>	
<u>Nom :</u>	<u>Prénom :</u>
<u>Classe :</u>	
<u>Régime :</u> ☐ Externe ☐ Demi-pensionnaire ☐ Interne ☐ Interne 2 nuits	
Frais de dossier : 85€ Règlement obligatoire au dépôt du dossier d'inscription. Concerne les inscriptions en nouveau cycle (3EA et 2 nd Prof.) et les nouveaux entrants de Première et Terminale.	

1- Coût de la formation (prix annuel) :

<u>Toutes classes</u>	Externat	Demi-pension 5 jours	Pension 4 nuits-5 jours	Pension 2 nuits-5 jours
Frais de scolarité				
*Cotisation Association	5.36€	5.36€	5.36€	5.36€
*Contribution famille	288.10€	288.10€	288.10€	288.10€
Total Frais de scolarité	293.46€	293.46€	293.46€	293.46€
Frais de Régime Scolaire	213.13€	1 195.23€	2 137.71€	1 389.54€
Hébergement et restauration				
TOTAL	506.59€	1 488.69€	2 431.17€	1 683.00€

Réduction pour 2nd enfant scolarisé ou plus : 5% sur les frais de régime scolaire (hébergement et restauration)

<u>REDUCTION</u>	-10.66€	-59.76€	-106.88€	-69.48€
-------------------------	----------------	----------------	-----------------	----------------

Ces frais tiennent compte des semaines de stage en entreprise et des jours fériés, **semaines et jour qui ne sont pas facturés.**

2- Facturation et règlement

La facturation est annuelle. Elle interviendra au mois de novembre.

Le règlement peut être effectué :

- **Mensuellement** (sur 9 mois), d'octobre à juin.
- **Trimestriellement** (sur 3 trimestres), courant décembre, mars et juin.

	Externat	DP 5 JOURS	PENSION 4N	PENSION 2N
Soit 9 mensualités	56.29 € X 9	165.41 € X 9	270.13 € X 9	187.00 € X 9
Soit 3 trimestres	168.86 € X 3	496.23 € X 3	810.39 € X 3	561.00 € X 3

La scolarité doit être soldée au plus tard le 15 Aout.

Le changement de régime en cours d'année scolaire ne pourra se faire qu'en début de mois et sur demande écrite adressée au Chef d'établissement par mail, courrier ou Ecole directe au minimum quinze jours avant.

En cas de départ de l'établissement, le mois commencé reste dû en totalité.

En cas d'exclusion temporaire, les frais de restauration et d'internat ne seront pas remboursés.

La contribution famille reste acquise en totalité en cas de départ en cours d'année.

Les absences de plus de 2 semaines donnent lieu à réduction des frais de régime sur demande écrite via Ecole Directe et justifiées par un certificat médical

.../...

Cas particulier des élèves boursiers.

Le montant de la bourse sera déduit de la facture annuelle.

Le remboursement en cas de trop perçu se fera en fin d'année.

L'échéancier peut être aménagé sur 7 mois de décembre à juin, si le dossier est déposé complet et remplit les critères financiers.

3-Mode de paiement retenu

Je soussigné(e) Nom – Prénom.....
demeurant (adresse).....
.....

Atteste avoir pris connaissance du REGLEMENT FINANCIER et en accepte les clauses.

Je demande, pour mon enfant, le régime scolaire suivant : ☐ - externe
☐ - demi-pensionnaire
☐ - pensionnaire

Je demande les modalités de règlement suivantes :
- règlement ☐ mensuel ☐ -par espèces
☐ trimestriel ☐ - par chèque
☐ -prélèvement automatique

(remplir ci-dessous et joindre un RIB)

IBAN :											
BIC :											

à le
Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

INFORMATION SUR LE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Pour les nouveaux élèves :

- Un RIB est à déposer avec le dossier d'inscription.
- Le mandat de prélèvement SEPA vous sera retourné pour signature début septembre.
- La date par défaut et sauf avis contraire de votre part pour le prélèvement est le 05 de chaque mois.
- Les prélèvements automatiques démarrent au mois d'octobre (sauf cas particulier des boursiers) pour se terminer en juin de l'année qui suit soit 9 échéances (7 pour les boursiers).

Pour les parents qui reconduisent le prélèvement automatique pour l'année scolaire suivante :
Le mandat précédent reste valable.